



Année scolaire 2016-2017  
Démarche d'admission régionale  
Classe oraliste 4 et 5 ans  
(déficience auditive)  
MANDAT RÉGIONAL

#### Nature du service

Enseignement adapté pour les élèves du préscolaire qui présentent une déficience auditive.

#### Critères d'admission

- L'élève doit être âgé d'au moins 4 ans au 30 septembre;
- L'élève présente une déficience auditive (code 44 validé ou en cours de validation);
- Il requiert les services de l'équipe multidisciplinaire de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRD PQ).

#### École d'accueil

- École de l'Escabelle

#### Contenu du dossier à soumettre au comité d'admission

- Document de référence pour l'admission dans une école à mandat régional;
- Rapport audiologique récent (deux ans ou moins);
- Rapport orthophonique récent (moins d'un an);
- Rapport en psychologie récent (deux ans ou moins);
- Rapports des autres professionnels impliqués (neurologue, ergothérapeute, physiothérapeute, médecin, pédopsychiatre, etc.);
- Plans d'intervention;
- Bulletin (celui de l'année en cours si l'élève est scolarisé);
- Conférence synthèse;
- Autorisation signée des parents en vue d'une orientation dans une école à mandat régional.

#### Personne responsable aux Services éducatifs des jeunes (secteur de l'adaptation scolaire)

- Madeleine Grégoire au 418 686-4040, poste 2209 ou [gregoire.madeleine@cscapitale.qc.ca](mailto:gregoire.madeleine@cscapitale.qc.ca).

#### Rappel de l'échéancier

- Acheminer le dossier complet de l'élève à la personne responsable **avant le 7 avril 2016**.